

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 décembre 2016** à compter de **17 h 30**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire  
Monsieur Allen Scott, conseiller  
Monsieur Christian Caron, conseiller  
Monsieur Laurent Blais, conseiller  
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère  
Madame Suzanne Perron, conseillère  
Monsieur Pierre Vocino, conseiller  
Monsieur Yves Sénécal, conseiller  
Madame Eve Barrette-Marchand, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière  
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement augmentant le fonds de roulement de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$ et affectant à cette fin une somme de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté de fonctionnement.
3. Adoption du règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 630 000 \$.
4. Achat d'équipement et de matériel divers - Autorisation de dépenses au fonds de roulement.
5. Autorisation de signature - Entente d'entraide en matière de mesures d'urgence entre la Ville de La Prairie et la Ville de Sainte-Catherine.
6. Regroupement des offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier - Accord de principe.
7. Résolution d'entérinement de la Déclaration des bibliothèques québécoises.
8. Demande de subvention à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés urbaines - Projet de modélisation 3D d'une requalification du boulevard Taschereau.
9. Demande de subvention - Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada - Québec - Volet Fonds des Petites Collectivités pour la construction d'un aréna.

10. Renouvellement du portefeuille d'assurances de dommages et d'assurances responsabilité municipale 2016/2017, de l'assurance protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et de l'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).
11. Renouvellement de l'adhésion de la Ville au Carrefour action municipale et famille.
12. Renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec.
13. Approbation d'une liste de comptes et salaires.
14. Dépôt de la liste des employés surnuméraires, occasionnels, temporaires et étudiants embauchés par le directeur général.
15. Autorisation d'achat de la suite Office 2016.
16. Varia
  - 16.1 Destitution au poste de Directeur du Service des travaux publics et abolition du poste.
  - 16.2 Destitution au poste de Chef de division immeuble et environnement et abolition du poste.
  - 16.3 Création d'un nouveau poste et nomination à cet effet.
  - 16.4 Nomination au poste de directeur général adjoint.
17. Période d'intervention des membres du conseil.
18. Période de questions.
19. Levée de la séance.

**2016-12-464**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil étant présents et y consentant;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal  
**APPUYÉ DE :** madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants:

- 16.1: Destitution au poste de Directeur du Service des travaux publics et abolition du poste.
- 16.2: Destitution au poste de Chef de division immeuble et environnement et abolition du poste.
- 16.3: Création d'un nouveau poste et nomination à cet effet.

16.4: Nomination au poste de directeur général adjoint

**ADOPTÉE**

**2016-12-465**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1399-M AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT DE 1 000 000 \$ À 2 000 000 \$ ET AFFECTANT À CETTE FIN UNE SOMME DE 1 000 000 \$ PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ DE FONCTIONNEMENT**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-28 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement a été lu à voix haute;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1399-M**

AUGMENTANT LE FONDS DE ROULEMENT  
DE 1 000 000 \$ À 2 000 000 \$ ET AFFECTANT  
À CETTE FIN UNE SOMME DE 1 000 000 \$  
PROVENANT DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ  
NON AFFECTÉ DE FONCTIONNEMENT

**ADOPTÉE**

**2016-12-466**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-E DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 5 630 000 \$**

**ATTENDU** l'avis de motion 2016-29 donné lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU** qu'une copie du règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** que ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 5 630 000 \$, que l'objet de ce règlement est de pourvoir au paiement des dépenses en immobilisations suivantes:

- Amélioration locative
- Réfection de bâtiments
- Aménagement parc (plantations) - stationnement et place publique
- Mobilier urbain - modules de jeux et équipements de parc
- Travaux de voirie et signalisation
- Travaux ajout et réfection d'éclairage
- Acquisition de véhicules et équipements
- Acquisition de matériel et équipements autres

**ATTENDU** que l'emprunt de 5 630 000 \$ est remboursable sur une période de cinq (5) ans pour un montant de 810 000 \$, sur une période de dix (10) ans pour un montant de 1 927 000 \$ et sur une période de quinze (15) ans pour un montant de 2 893 000 \$;

**ATTENDU** que cet emprunt est remboursable par les contribuables de l'ensemble de la municipalité;

**ATTENDU** que l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement, de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Eve Barrette-Marchand  
**APPUYÉ DE** : monsieur Laurent Blais  
 et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1400-E**

DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
 IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE  
 5 630 000 \$

**ADOPTÉE**

**2016-12-467**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENT ET DE MATÉRIEL DIVERS - AUTORISATION DE DÉPENSES AU FONDS DE ROULEMENT**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Marie Eve Plante-Hébert  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
 et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la trésorière à emprunter une somme de 240 000 \$ au fonds de roulement et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, aux fins d'effectuer les dépenses en immobilisations dont la liste est jointe à la présente résolution, pour en faire partie intégrante.

Cette somme sera remboursée sur un terme de cinq ans à compter de 2018.

**ADOPTÉE**

**Ville de La Prairie**  
**Budget Fonds de roulement 2017**  
**Au 1er Janvier 2017**

Numéro du projet	Description	Budget
F11103	Couverture WiFi parcs	5 000 \$
F11407	Acquisition Tablette - PC	10 000 \$
F11504	Photocopieurs, imprimante à plan, ordinateurs	16 000 \$
GE1011	Fontaines, contrôle de l'eau Lac la Cilière	37 000 \$
IN1402	Programme remplacement habit combat incendie	15 000 \$
IN1406	Remplacement défibrillateur service et installation bâtiment Ville	25 000 \$
IN1407	Caméras de surveillance	15 000 \$
IN1501	Programme remplacement radios portatifs	12 000 \$
IN1601	Programme remplacement lampes portatives et véhicules	7 000 \$
IN1702	Remplacement mannequin formation premier répondant	7 000 \$
LO1609	3 paires micro bul soccer	5 000 \$
LO1704	Instruments de musique	12 000 \$
LO1705	Signalisation Vieux La Prairie	5 000 \$
TP1701	Borne 911 zone rurale	4 000 \$
TP1715	5S Plomberie - menuiserie	10 000 \$
TP1724	Achat de "speedshore" plomberie	6 000 \$
TP1725	Achat pompe hydraulique	6 000 \$
TP1728	Dépoussiéreur menuiserie	14 000 \$
TP1731	Scanner pour trouble véhicule	4 000 \$
TP1735	Barrière chicane passages piétons	5 000 \$
TP1736	Jardins communautaires parc Léo Rouillier	20 000 \$
	<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>240 000 \$</b>
	Remboursement annuel (5 ans)	<b>48 000 \$</b>

2016-12-468

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE D'ENTRAIDE EN MATIÈRE DE MESURES D'URGENCE ENTRE LA VILLE DE LA PRAIRIE ET LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente d'entraide en matière des mesures d'urgence, avec la Ville de Sainte-Catherine.

**ADOPTÉE**

2016-12-469

**REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION DES VILLES DE LA PRAIRIE, SAINT-CONSTANT, DELSON, SAINTE-CATHERINE ET MERCIER - ACCORD DE PRINCIPE**

**ATTENDU** que les Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier souhaitent se regrouper;

**ATTENDU** que ces offices vont présenter aux conseils municipaux desdites villes un plan d'affaires et une fiche synoptique et que les conseils municipaux ont manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Philippe appuie la démarche de regroupement;

**ATTENDU** que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la société d'habitation du Québec* (L.R.Q., c. S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement, selon les termes et conditions d'une entente de regroupement à intervenir;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**QUE** le conseil recommande le regroupement des Offices municipaux d'habitation des villes de La Prairie, Saint-Constant, Delson, Sainte-Catherine et Mercier, suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement à être signé.

**ADOPTÉE**

2016-12-470

**RÉSOLUTION D'ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES QUÉBÉCOISES**

**ATTENDU** que la Déclaration des bibliothèques québécoises, ayant été élaborée et rédigée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, laquelle regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées du Québec, se veut un document réaffirmant la contribution incontournable des bibliothèques à plusieurs niveaux, dont l'apprentissage, et la richesse culturelle;

**ATTENDU** que cette déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de méditation et de développement culturel;

**ATTENDU** que ladite déclaration a été déposée à l'Assemblée nationale, le 19 octobre 2016, par le ministre de la Culture et des Communications du Québec et ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, monsieur Luc Fortin;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Yves Senécal

**APPUYÉ DE :** monsieur Laurent Blais

et résolu unanimement :

**D'APPUYER ET D'ENTÉRINER** la teneur de ladite Déclaration des bibliothèques québécoises.

**ADOPTÉE**

2016-12-471

**DEMANDE DE SUBVENTION À LA MRC DE ROUSSILLON DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS URBAINES - PROJET DE MODÉLISATION 3D D'UNE REQUALIFICATION DU BOULEVARD TASCHEREAU**

**ATTENDU** que conformément aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC de Roussillon, la Ville désire entreprendre une démarche de planification du boulevard Taschereau, en vue de sa requalification, pour en faire un véritable corridor de transport en commun métropolitain structurant, autour duquel un milieu de vie durable et convivial pourra s'articuler;

**ATTENDU** qu'afin de définir à moyen et à long terme des balises de planification intégrées, globales et prévisibles, il est souhaitable de réaliser une modélisation 3D relativement à la requalification souhaitée du boulevard Taschereau en boulevard urbain;

**ATTENDU** que cet outil de planification de design urbain pourra servir par la suite à l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) conformément aux orientations du plan d'urbanisme de la Ville et du schéma d'aménagement de la MRC;

**ATTENDU** qu'il est possible de faire une demande de subvention à la MRC de Roussillon dans le cadre du Fonds de développement des communautés urbaines, pour ce projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Christian Caron

**APPUYÉ DE** : madame Marie Eve Plante-Hébert

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le directeur du Service de l'urbanisme, monsieur Benoît Fortier, à faire une demande de subvention auprès de la MRC de Roussillon, dans le cadre du Fonds de développement des communautés urbaines, pour la réalisation d'une modélisation 3D d'une requalification du boulevard Taschereau, incluant les enjeux d'architecture, de mobilité active, de stationnement, de circulation et de transport en commun.

**ADOPTÉE**

**2016-12-472**

**DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME NOUVEAU FONDS  
CHANTIERS CANADA - QUÉBEC - VOLET FONDS DES PETITES  
COLLECTIVITÉS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ARÉNA**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino

**APPUYÉ DE** : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande de subvention au programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - Volet Fonds des Petites Collectivités (FPC), pour le projet de construction d'un nouvel aréna municipal.

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles de construction et les coûts d'exploitation continue de l'ouvrage par la suite.

**QUE** les travaux présentés respectent les critères d'admissibilités indiqués dans le guide du FPC.

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi que tout autre document se rapportant à ce projet.

**ADOPTÉE**



2016-12-473

**RENOUVELLEMENT DU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ MUNICIPALE 2016/2017, DE L'ASSURANCE PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES ET DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PÉNALE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ (C-21)**

**ATTENDU** que les assurances de dommages et responsabilité municipale viennent à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2016;

**ATTENDU** que le renouvellement 2016-2017 s'est effectué à la suite d'un processus de négociation par l'entremise de la firme FIDEMA Groupe conseils inc., suivant le mandat confié par les 15 municipalités membres du Regroupement Varennes-Sainte-Julie, puisque trois (3) ans seulement s'étaient écoulés depuis le dernier appel d'offres;

**ATTENDU** que les augmentations de prime résultent de l'augmentation des valeurs assurées, de la hausse à 19 000 000 \$ de la limite d'assurance de responsabilité civile complémentaire et de la hausse générale du coût de la vie;

**ATTENDU** que les assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) viennent à échéance le 31 décembre 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Suzanne Perron  
**APPUYÉ DE** : madame Eve Barrette-Marchand  
et résolu unanimement :

**QUE** la Ville renouvelle son portefeuille d'assurances de dommages et d'assurances responsabilité municipale – 2016-2017 par l'intermédiaire de la firme BFL Canada, auprès des compagnies AIG pour l'assurance des biens, bris des machines et délits, Lloyd's pour la responsabilité civile (primaire et complémentaire) ainsi que pour l'assurance responsabilité municipale et enfin Intact assurances pour l'assurance automobile et automobile des garagistes.

**D'AUTORISER** le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 26 241 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance des biens attribuée à la Ville dans le cadre du regroupement Varennes/Sainte-Julie.

**D'AUTORISER** le versement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 50 289 \$ représentant la quote-part du fonds de garantie collectif de l'assurance responsabilité civile attribuée à la Ville dans le cadre du même regroupement.

**D'AUTORISER** le paiement à BFL Canada d'une somme de 96 164 \$ représentant la prime, taxes incluses, des compagnies AIG pour l'assurance des biens, bris des machines et délits, Lloyd's pour la responsabilité civile (primaire et complémentaire) ainsi que pour l'assurance responsabilité municipale et enfin Intact assurances pour l'assurance automobile et automobile des garagistes, pour le terme 2016-2017.

**D'AUTORISER** également le paiement à l'Union des municipalités du Québec d'une somme de 882,24 \$, plus taxes applicables, représentant la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2016-2017 du portefeuille d'assurances de la municipalité.

**D'AUTORISER** le paiement à la firme FIDEMA Groupe conseils inc. d'une somme de 1 775,99 \$, représentant la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2016-2017 du portefeuille d'assurances de la municipalité.

**QUE** la Ville renouvelle ses assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).

**D'AUTORISER** le paiement à AON d'une somme de 7 803,59 \$ représentant la prime, plus taxes applicables, de la compagnie Royal & Sun Alliance pour l'assurance 2017 et la somme de ses honoraires professionnels et frais encourus pour le renouvellement 2016-2017 des assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et celles de responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21).

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-474**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE AU CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE.**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Christian Caron  
**APPUYÉ DE :** madame Marie Eve Plante-Hébert  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'adhésion de madame Eve Barrette-Marchand, conseillère municipale, au Carrefour action municipale et famille, pour l'année financière 2016-2017.

Les frais d'adhésion s'élèvent à un montant total de 341,48 \$, incluant les taxes applicables.

Le certificat de disponibilité de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-475**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE :** madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'au Carrefour du capital humain, pour l'année 2017, au montant de 23 744,84 \$.

**QUE** les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient réservées à même le budget de l'année 2017.

**ADOPTÉE**

**2016-12-476**

**APPROBATION D'UNE LISTE DE COMPTES ET SALAIRES**

**ATTENDU** le document produit par les Services administratifs et financiers en date du 9 décembre 2016 et déposé lors de la présente séance pour être conservé aux archives de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Laurent Blais

**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron

et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** les dépenses au montant de 226 535,75 \$ pour les activités financières (2016) et de 1 005 604,21 \$ pour les activités d'investissement.

**D'AUTORISER** la trésorière à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPLOYÉS SURNUMÉRAIRES, OCCASIONNELS, TEMPORAIRES ET ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Conformément aux dispositions de l'article 4.2 du règlement 1231-M en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, le directeur général dépose la liste des salariés embauchés depuis la dernière séance ordinaire.

Ce document sera déposé aux archives de la Ville.

**2016-12-477**

**AUTORISATION D'ACHAT DE LA SUITE OFFICE 2016**

**ATTENDU** que lorsqu'une municipalité se procure tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), elle n'est pas soumise aux règles de la *Loi sur les cités et villes* applicables à l'octroi des contrats;

**ATTENDU** que la Ville désire faire l'acquisition de la suite Office 2016 auprès du CSPQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Allen Scott  
**APPUYÉ DE** : monsieur Pierre Vocino  
et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** l'acquisition de cent dix (110) licences Suite Office Standard et de cinq (5) licences Suite Office Pro Plus, auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ), au montant de 42 273,35 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-478**

**DESTITUTION AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET ABOLITION DU POSTE**

**ATTENDU** que la Ville procède à une réorganisation administrative;

**ATTENDU** que le poste de Directeur du Service des travaux publics sera aboli par cette réorganisation;

**ATTENDU** toutes les circonstances de cette affaire;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**D'ENTÉRINER** la décision d'abolir le poste de Directeur du Service des travaux publics.

**D'ENTÉRINER** la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 147 pour cause d'abolition de son poste, à compter du 13 décembre 2016.

**D'AUTORISER** le directeur général à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à l'employé numéro 147 conformément aux documents de terminaison d'emploi.

**DE DONNER** instructions à monsieur Allen Scott, conseiller municipal et à monsieur Jean Bergeron, directeur général, d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé numéro 147.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-479**

**DESTITUTION AU POSTE DE CHEF DE DIVISION IMMEUBLE ET ENVIRONNEMENT ET ABOLITION DU POSTE**

**ATTENDU** que la Ville procède à une réorganisation administrative;

**ATTENDU** que le poste de Chef de division immeuble et environnement sera aboli par cette réorganisation;

**ATTENDU** toutes les circonstances de cette affaire;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**D'ENTÉRINER** la décision d'abolir le poste de Chef de division immeuble et environnement.

**D'ENTÉRINER** la décision de mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 670 pour cause d'abolition de son poste, à compter du 13 décembre 2016.

**D'AUTORISER** le directeur général à donner effet à la présente résolution ainsi que tout autre document y afférent et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi à l'employé numéro 670 conformément aux documents de terminaison d'emploi.

**DE DONNER** instructions à monsieur Allen Scott, conseiller municipal et à monsieur Jean Bergeron, directeur général, d'acheminer copie de la présente résolution à l'employé numéro 670.

Le certificat de crédits de la trésorière a été émis.

**ADOPTÉE**

**2016-12-480**

**CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE ET NOMINATION À CET EFFET**

**ATTENDU** que la Ville procède à une réorganisation administrative;

**ATTENDU** que le poste de Directeur du Service des travaux publics est aboli par cette réorganisation;

**ATTENDU** qu'il convient de créer un nouveau poste fusionnant le Service des travaux publics et le Service du génie;

**ATTENDU** que le directeur actuel du Service du génie, monsieur Steve Ponton, possède toutes les compétences requises pour combler ce nouveau poste;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**DE CRÉER** le poste de Directeur du Service des travaux publics et du génie.

**DE NOMMER** monsieur Steve Ponton, Directeur du Service des travaux publics et du génie.

**QUE** la date effective de l'entrée en fonction de monsieur Ponton à ce poste est le 13 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

**2016-12-481**

**NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

**ATTENDU** que la Ville procède à une réorganisation administrative;

**ATTENDU** que le poste de Directeur du Service des travaux publics est aboli par cette réorganisation et que la Ville a mis fin à son emploi;

**ATTENDU** que le Directeur du Service des travaux publics occupait également le poste de Directeur général adjoint;

**IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ** et résolu :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

**DE NOMMER** Me Danielle Simard, greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques, au poste de directrice générale adjointe.

**QUE** la date effective de l'entrée en fonction de Me Simard est le 13 décembre 2016.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2016-12-482

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 17 h 47

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Pierre Vocino  
**APPUYÉ DE** : madame Suzanne Perron  
et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit et est levée.

**ADOPTÉE**

---

**M. Donat Serres, maire**

---

**Me Danielle Simard, greffière**